



Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 – par écrit

Cette année, l'Assemblée générale de notre association se tiendra par correspondance en accord avec nos statuts. Seuls les membres peuvent voter, à savoir les personnes qui se sont acquittées de leur cotisation dans le délai imparti par les statuts, soit avant le 31 décembre 2023. Chaque membre dispose d'une voix, à l'exception des membres collaborateurs et bénévoles de la Ligue vaudoise contre le cancer qui n'ont pas de droit de vote.

Bulletin de vote

Prénom : Nom :

Adresse complète :

1. Acceptez-vous de maintenir le montant de la cotisation annuelle actuelle qui est de CHF 20.- depuis 2023 ?

oui non abstention

2. Approuvez-vous les comptes annuels 2023 présentés dans le rapport annuel 2023 ?

oui non abstention

3. Acceptez-vous de donner décharge aux membres du Comité de la Ligue vaudoise contre le cancer pour l'exercice 2023 ?

oui non abstention

4. Afin de compléter notre comité, nous vous proposons d'élire deux nouveaux membres de droit, membres qui nous ont accompagnés l'année dernière en qualité de membres invités.

Acceptez-vous la nomination du Dr Khalil Zaman, spécialisé en oncologie médicale et dans la prise en charge du cancer du sein, répondant médical du Centre du sein du CHUV, en qualité de membre du Comité ?

oui non abstention

Acceptez-vous la nomination de Me Fabien Andrey, notaire, docteur en droit, en qualité de membre du Comité ?

oui non abstention

5. Acceptez-vous la réélection pour 2024 de la fiduciaire Fidinder SA en qualité d'organe de révision ?

oui non abstention

Date : Lieu : Signature :

La signature manuscrite originale est obligatoire pour la validation des votes. Ce formulaire est à envoyer d'ici lundi 17 juin 2024 au plus tard par courrier postal à l'adresse :

Ligue vaudoise contre le cancer
Direction
Avenue d'Ouchy 18
1006 Lausanne

Nous vous remercions de votre confiance et de votre solidarité.

Votre Ligue vaudoise contre le cancer

